Date : 22/02/2021

Lieu : Rennes, 35000

**PROCÈS-VERBAL CONSTITUTIF D’ASSOCIATION**

**Personnes présentes : Alexandre Patureau, Sane Pasquet, Guillaume Robin** Preneuse de note : Sane

Facilitateur : Patou

**Première partie : Présentation de l’association**

« Wild Bretagne » est une association artistique qui a vocation à sauvegarder et créer des espaces sauvages :

- En créant des forêts inspirées de la technique de Miyawaki

- En sauvegardant des espaces naturels

Ses orientations stratégiques pour la première année :

1) 88 web station : émission musicale mettant en avant des artistes locaux. 9 émissions prévues dans l’année.

2) Documentaire et exposition « Qu’est-ce qu’une forêt sauvage ? »

3) Repas sur les plantes comestibles

4) 2 plantations participatives Miyawaki

Redéfinition des rôles : co-gestion dans l’association pour les parties :

- Administratives

- Juridiques

- Financières

L’association compte à ce jour 3 membres principaux.

**Seconde partie : Présentations des partenaires**

Volonté de travailler avec des partenaires :

- Publics : travailler avec les collectivités territoriales pour mise à disposition de terrains + subventions

- Privés :

o Particuliers : rachat de terrains, utilisation de terrains privés pour planter

o Entreprises « durable » : restaurants tel que « Oh my biche »

**Troisième partie : financements**

1) Bénéfices tirés des événements artistiques

2) Dons faits à l’association

3) Dons réguliers

4) Subventions publiques

Subventions publiques

**Quatrième partie : Présentation et vote des statuts**

1) Enonciation des différents articles des statuts et débats sur chaque point 2) Unanimité article par article

3) Vote des membres du CA : sont élu.e.s à l’unanimité comme membres du CA :

• Alexandre Patureau

• Sane Pasquet

• Guillaume Robin

Signatures des membres du Conseil d’administration

Avec la mention « lu et approuvé »

Sane PASQUET Alexandre PATUREAU Guillaume ROBIN

